



LAURENAN

LAURENAN

LAORNAN

Bulletin Municipal n° 18 - Mars 2024


Animation Médiévale
Samedi 23 Mars 2024 de 10h30 à 16h00

Nombreux Stands à Découvrir
La vie au Moyen-Age · Lectures et exposition
Calligraphie · Créations en osier · Fabrication de boucliers
Plantes médiévales · Pain cuit au feu de bois sur place
et plus!

Médiathèque de Laurenan
Pour plus de renseignements: mediatheque.laurenan@ccsange.fr

SOMMAIRE

REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

 CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 Décembre 2023 P 03

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

- **EVENEMENTS DANS LA COMMUNE**
 - ❖ Vœux du Maire P 09
 - ❖ Lotissement « Hameau de la Forge » P 10
 - ❖ Cérémonie du 8 mai 2024 P 10
 - ❖ Elections européennes : inscription sur la liste électorale P 10
 - ❖ Réfection de la cours d'entrée de l'école P 10
 - ❖ Accueil des nouveaux habitants P 10

- **ECOLE RPI DU NINIAN**
 - ❖ Les pompiers à l'Ecole P 11

- **APE**
 - ❖ Vélo à l'Ecole de Gomené P 10
 - ❖ Loto de l'école P 11
 - ❖ A vos agendas P 11

- **MEDIATHEQUE**
 - ❖ Nuit de la lecture P 11
 - ❖ Animation crêpes P.11
 - ❖ Animation médiéval P 12
 - ❖ Discussion : votre corps vous parle P 12

- **FAMILLE : ENFANT, ADOS, ADULTE**
 - ❖ Ouverture « Indoor Game's » P 12
 - ❖ Parents enfants : calendrier P 13
 - ❖ Massage bébé P 13
 - ❖ Ados P 13

- **ETAT CIVIL** P 13

- **AUTRES INFORMATIONS**
 - ❖ CEI : Recherche famille d'accueil P 14
 - ❖ Jury jeunes du territoire..... P 14
 - ❖ Concert communautaire P 15

- **INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS**
 - ❖ Don du Sang P 15
 - ❖ Laur'Art : conférence gratuite P 15
 - ❖ Laur'en Fête P 16
 - ❖ La Ronde du Ninian P 16

- **INFOS PRATIQUES** P 16

REUNION DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

PRESENTS :, RIVALLAN Olivier (Maire), GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, BARBE Valérie(21h21), NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy, BILLARD Emmanuelle, LEMEE Anne, RAULT Sonia.

ABSENTS : ROUXEL Dominique (excusée) pouvoir à Jean-René GUEHENNEUX, ROUXEL Pascal, Valérie POILANE TABART (excusée), DABOUDET Vincent (excusé) pouvoir à Emmanuelle BILLARD. Valérie BARBE pouvoir à Evelyne LORAND jusqu'à son arrivée (21h21)

Secrétaire de séance : NIVET Françoise

1 VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 09 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents et pouvoirs du conseil municipal. Il sera signé par Mr Le Maire et la secrétaire de séance Mme LORAND Evelyne.

2 REHABILITATION TIERS LIEU : RELEVES COMPLEMENTAIRES- CABINET NICOLAS

A la demande de la maîtrise d'œuvre, des relevés complémentaires ont été demandés (relevés au scanner 3D des façades et des intérieurs du bâtiment).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Cabinet NICOLAS qui s'élève à 2 190 € HT, soit 2 628 euros TTC.

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 4 abstentions, le Conseil Municipal VALIDE la proposition du Cabinet NICOLAS pour les relevés complémentaires d'un montant de 2 190,00 euros HT, soit 2 628 euros TTC.

3 REHABILITATION TIERS LIEU : AUDIT ENERGETIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour certains dossiers de demandes de subvention, il est nécessaire de fournir un audit énergétique. Plusieurs cabinets ont été sollicités, seul le cabinet Global Energie Services (GES) a répondu favorablement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Cabinet GES qui s'élève à 2 080 € HT, soit 2 496 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, VALIDE la proposition du Cabinet GES pour la réalisation d'un audit énergétique d'un montant de 2 080,00 euros HT, soit 2 496 euros TTC.

4 REHABILITATION TIERS LIEU : SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes du projet de rénovation de l'ensemble immobilier (épicerie, tiers lieu, salle polyvalente et aménagement de chambres à l'étage. L'estimation financière des travaux, au stade de l'APD, s'élève à 650 000 € HT (avec 14 lots). L'enveloppe globale est ainsi estimée à 814 435 € HT en tenant compte de l'achat, des études préalables, de la maîtrise d'œuvre, des missions, de l'audit énergétique, du mobilier et des aménagements extérieurs.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement à adopter en tenant compte des demandes de subventions déposées ou déjà accordées.

Financement du coût estimatif 814 435 €

ETA DETR/DSIL 2024	214 314
REGION AAP (déjà accordé)	182 000
REGION Bien vivre en Bretagne	62 100
DEPARTEMENT : Contrat de Territoire	113 078
COMMUNE	242 943

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 4 abstentions, le Conseil Municipal ;

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'ensemble immobilier au stade de l'APD.
- **SOLLICITE** les subventions de l'ETAT au titre de la DETR/DSIL 2024, de la REGION au titre de Bien Vivre en Bretagne, du DEPARTEMENT (contrat de territoire).

5 SALLE DES FETES : ACHAT MOBILIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits avaient été ouverts pour l'achat de mobilier pour la Salle des Fêtes. Il a sollicité un devis auprès d'ALTRAD, société qui brade ces produits suite au salon des maires de France. Il propose que l'ensemble des chaises soit remplacé à la Salle des Fêtes. Les anciennes pourront alors servir à la future salle polyvalente. Le coût pour 250 chaises est de 9 750.00 € HT au prix de 39.00 € l'unité (au lieu de 54 € HT) + l'éco participation, soit un coût total de 9 912.50 € HT, soit 11 895 euros TTC.

Mr le Maire propose d'acquérir également des mange debout. Les 10 unités sont vendues 590.00 € HT + l'éco participation, soit 599.40 € HT, soit 719.28 euros TTC. Il ajoute qu'il est nécessaire de mettre 2 cendriers (l'un à l'entrée et l'autre sur la terrasse à l'arrière). Le coût s'élève à 544.00 € HT, soit 652.80 euros TTC.

Le devis total est donc de 11 055.90 € HT, soit 13 267.08 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal APPROUVE l'achat de ce mobilier pour la Salle des Fêtes et valide le devis ALTRAD pour un montant total de 11 055.90 € HT, soit 13 267.08 euros TTC.

6 EGLISE : SONORISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la paroisse de PLEMET d'équiper l'église en sonorisation. Tout le monde s'accorde à dire qu'actuellement, le son est médiocre. L'entreprise LOOPS a été contactée et elle a établi un devis pour cet équipement, lequel s'élève à 3 818.80 € HT, soit 4 582.56 euros TTC.

La paroisse va prendre partiellement en charge une partie de cet équipement à hauteur de 1 746.80 € HT, soit 2 096.16 euros TTC. Monsieur le Maire propose de financer le solde de cette proposition financière, à savoir 2 072.00 € HT, soit une dépense de 2 486.40 euros TTC.

Monsieur le Maire précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE cet achat de sonorisation pour l'église et VALIDE le devis de LOOPS et la prise en charge partielle à hauteur de 2 072.00 € HT, soit 2 486.40 euros TTC.

7 ADMISSION EN NON VALEUR : DECISION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du comptable d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. L'état s'élève à 1 295.71 euros. Les dettes portent essentiellement sur des redevances d'assainissement.

Monsieur le Maire se dit défavorable pour cette prise en charge. Il précise que 15 courriers ont été adressés à quelques créanciers pour des dettes pour les prestations scolaires et/ou loyers. Un délai de 15 jours leur a été donné pour se manifester. A défaut, une procédure sera lancée. Il propose au Conseil Municipal d'admettre seulement la somme de 165 euros en non-valeur.

Monsieur le Maire précise qu'à sa prise de fonctions en tant que maire, il a donné au comptable du service de gestion comptable de LOUDEAC l'autorisation permanente (durant le mandat) d'engager toutes les poursuites nécessaires pour le recouvrement des titres et rôles émis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ;

- **ACCEPTTE l'admission en non-valeur de la somme de 165.00 euros.**
- **DECIDE de refuser la demande d'admission en non-valeur du reste de l'état, à savoir la somme de 1 130.71 euros.**
- **DEMANDE au trésorier d'exercer sa mission de poursuite et de tout mettre en œuvre pour procéder au recouvrement de ces impayés.**
- **DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de passer et signer tous les actes nécessaires à bonne réalisation de ces opérations.**

8 INSTALLATIONS CLASSES : SOCIETE SOKA

Monsieur le Maire fait part d'un courrier préfectoral nous informant de l'ouverture d'une enquête publique du lundi 6 novembre au mercredi 6 décembre 2023 inclus sur la demande présentée par la société Kaolinière armoricaine (SOKA) pour être autorisée à renouveler l'autorisation d'exploiter et étendre la carrière de kaolin, située au lieu-dit « Kerrouët » de LE MENE.

Le Conseil Municipal doit adresser un avis sur la demande au plus tard le 21 décembre 2023. Monsieur le Maire propose de donner un avis correspondant à celui qui sera pris par la commune LE MENE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE de suivre l'avis qui sera pris par la commune de LE MENE.

9 PRIME DE POUVOIR D'ACHAT : PROJET

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis

Comité

du
social

Rémunération brute perçue entre le 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond réglementaire	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	<i>pas concernée</i>
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	<i>pas concernée</i>
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	<i>pas concernée</i>
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	<i>pas concernée</i>
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	<i>pas concernée</i>

territorial en date du 22 janvier 2024

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que :

- L'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public peut instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale.
- Peuvent bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle les agents publics remplissant les conditions cumulatives suivantes :
 - o Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
 - o Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
 - o Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- L'organe délibérant détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond réglementaire prévu pour chaque niveau de rémunération.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la commune.
- De fixer le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour chaque niveau de rémunération comme suit :
- De verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois en février/mars 2024.
- Chaque bénéficiaire se verra attribuer la prime par voie d'arrêté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide D'INSTAURER la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.

10 AIDE COMMUNALE : ICPE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal a décidé de verser une aide communale aux agriculteurs qui étaient obligés dans le cadre des mises aux normes de mettre une poche incendie. La subvention s'élève à 1 000 euros (délibération 2023-26/06-n°01).

Monsieur le Maire donne lecture de la demande formulée par le GAEC de GUINOT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide D'ACCORDER l'aide financière de 1 000 euros au GAEC de GUINOT.

11 ILLIWAP : APPLICATION MOBILE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Loudéac Communauté va s'équiper de l'application Illiwap et que dans ce cadre elle propose de déployer cette application à toutes les communes de son territoire. Pour rappel la Commune a déjà passé un contrat depuis décembre 2022. La commune possède la version premium au prix d'un abonnement annuel de 662.40 euros. La communauté de communes va désormais supporter cette charge à partir du 1^{er} janvier 2024.

12 ENTENTE : BILAN MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été demandé d'avoir un point financier avec les médecins en place vis-à-vis des aides communales versées.

Tout d'abord, Monsieur le Maire indique que les médecins remercient les communes pour leurs aides financières, à défaut, le cabinet médical serait en péril.

Actuellement, le cabinet médical compte 4 médecins, jeunes et intéressés pour rester et deux salariées pour le secrétariat.

Ces derniers ont mis en avant des difficultés de gestion de personnel avec des coûts de remplacement dans le but de maintenir du lien avec la population via le secrétariat. Ils soulignent aussi des difficultés financières en raison du montant du loyer qui s'élève à 422 euros par mois et par médecin. Il est précisé qu'à Loudéac, le loyer est de 250 € par mois et par médecin. En résumé, chaque médecin injecte entre 1 500 et 2 500 € par mois dans la société de gestion du cabinet médical.

Pour attirer de nouveaux et jeunes médecins, l'idéal sera que les charges se maintiennent à 2 000 euros (loyer inclus).

13 MOTION DE SOUTIEN : GROUPE HOSPITALIER CENTRE BRETAGNE

CONSIDERANT l'application depuis le 3 avril 2023 de la loi RIST plafonnant l'intérim médical qui obère gravement le bon fonctionnement des services hospitaliers, les praticiens intérimaires représentant 40 % des effectifs sur Kério et jusqu'à 70 % aux urgences avant la réforme :

CONSIDERANT la mise en place d'une régulation des urgences depuis mai 2023 et le déclenchement du plan blanc le 8 novembre 2023 en raison de l'activité très soutenue des urgences et de fortes tensions sur les ressources humaines médicales ;

CONSIDERANT la démission de médecins titulaires qui dénoncent unanimement le manque d'effectifs médicaux et la dégradation de leurs conditions de travail en lien direct avec l'application de la loi RIST ;

CONSIDERANT l'absence d'incitations financières pour les médecins et personnels paramédicaux volontaires qui continuent à faire fonctionner les services hospitaliers du GHCB ;

CONSIDERANT les difficultés opposées aux médecins militaires pour exercer en hôpital public par voie contractuelle ;

CONSIDERANT le gel ou la diminution de lits constatée au sein des services hospitaliers ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir un parcours complet de soins en Centre Bretagne, qui implique l'autonomie du territoire de Santé n° 08 ;

CONSIDERANT que l'égalité devant les soins dont doit pouvoir jouir tout Français, y compris lorsque l'on habite le Centre Bretagne ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal demande à l'ETAT :

1. Une analyse approfondie, sur le territoire national et déclinée sur tous les territoires de santé français, des coûts de l'intérim médical et des contrats de remplacement médical de courte et longue durée avant et après la mise en application de la loi RIST,
2. L'obtention d'un régime dérogatoire pour permettre le fonctionnement de l'établissement et le maintien de tous les services du GHCB,
3. L'octroi d'incitations financières pour les médecins et personnels volontaires,
4. Le libre exercice sous contrat des médecins militaires en hôpital public.

Le Conseil Municipal adopte le texte de cette mention et décide d'adresser cette délibération, selon les consignes du collectif aux personnalités publiques suivantes :

- M le Préfet des Côtes d'Armor : Stéphane ROUVE
- M le Préfet du Morbihan : Pascal BOLOT
- Mme la Sous-Préfète de PONTIVY : Claire LIETARD
- M le Député : Marc LE FUR
- Mme la Députée : Nicole LE PEIH
- Aux Sénateurs des Côtes d'Armor et du Morbihan
- M le Président du Conseil départemental 22 : Christian COAIL
- M le Président du Conseil départemental 56 : David LAPPARTIENT
- Mme la Directrice Générale de l'ARS Bretagne : Elise NOGUERA

14 MOTION DE SOUTIEN : COLLEGE PIER AN DALL

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal la fermeture du collège Pier-An-Dall de CORLAY, prévue initialement à la rentrée de septembre 2023. Ce dossier doit être discuté en commission permanente du Conseil départemental des Côtes d'Armor lors de sa séance du 18 décembre prochain. Il ajoute qu'une manifestation est programmée le dimanche 17 décembre au matin. Divers arguments sont donnés aux membres tels que le pourcentage de réussite au DNB et un effectif d'élèves qui évoluent toujours. Cette fermeture va à l'encontre des politiques de redynamisation des territoires en milieu rural.

Il propose d'adopter une motion de soutien pour maintenir l'ouverture de ce collège.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ADOPTE une motion de soutien pour le maintien du collège de CORLAY

15 CANTINE : PRIX DU REPAS – TARIF au 1^{er} Janvier 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du GIP Hardouinai-Mené, les élus ont décidé de revaloriser le prix facturé pour les repas de la cantine. L'augmentation s'élève à + 0.15 euros par repas. Le prix facturé à la Commune sera donc de 5.09 euros avec la livraison. Ce tarif est applicable dès le 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire propose donc de revaloriser le prix du repas facturé aux familles et de le fixer à 4.40 euros (soit + 0.05 €), à effet au 1^{er} janvier 2024. La Commune prend ainsi à sa charge l'augmentation de 0.10 € par repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **EMET un avis favorable à la révision du prix du repas facturé aux familles.**
- **FIXE le prix du repas enfant à 4.40 euros.**
- **DECIDE d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2024**

16 SALLE DES FETES : TARIFS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose d'établir des tarifs spécifiques applicables aux associations communales. Il argumente en indiquant que certaines associations ne peuvent pas bénéficier de la gratuité annuelle de la location de la salle car certaines associations n'organisent pas leur assemblée générale en raison de leurs effectifs. Il ajoute qu'il propose une réduction de 30 % sur les tarifs actuels pour toutes les occasions pour les associations communales.

La délibération n° 2022-20/01-n° 06 (telle indiquée dans le tableau ci-dessous) est maintenue et complétée par des tarifs spécifiques, applicables uniquement aux associations communales.

	Habitants de Laurenan		Hors Commune	
		avec chauffage		avec chauffage
Bal	200	240	250	290
Mariage				
1 repas	250	290	320	360
2 repas	350	390	400	440
Repas/Buffer	250	290	320	360
Repas 2 jours	350	390	400	440
Repas à emporter	150	190	200	240
AG, réunion, café obsèques	80	120	145	185
Vin d'honneur	150	190	200	240
Loto	100	140	150	190
Théâtre	100	140	150	190
Concours belote, conférence	100	140	150	190
Repas des classes	gratuit			
Obsèques	gratuit		50	90
Nettoyage	150		150	

Il est précisé que le chauffage sera facturé sur la période déterminée, à savoir entre le 1^{er} octobre et le 30 avril. Les locations seront alors majorées de 40.00 euros. Ce tarif est maintenu même pour les associations communales. Les dispositions de la précédente délibération sont donc maintenues.

Le tarif pour les associations communales est donc le suivant :

	Associations communales de Laurenan	
		avec chauffage
Bal	140	180
Repas/Bufferet	175	215
Repas à emporter	105	145
AG, réunion,	56	96
Vin d'honneur	105	145
Loto	70	110
Théâtre	70	110
Concours belote, conférence	70	110

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE les modifications de tarifs telles qu'elles sont indiquées ci-dessus, pour les associations communales.
- DECIDE de maintenir le tarif de 40,00 euros pour le chauffage pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril.
- PRECISE que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2024.

17 MAIRIE : TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal quelques travaux de rénovation à la mairie. Des travaux d'isolation acoustique sont prévus dans la salle du conseil municipal. Les travaux seront réalisés en régie avec l'appui technique d'un bénévole (professionnel du bâtiment). Il rappelle qu'une enveloppe de 2 000 euros avait été inscrite au budget primitif 2023 pour réaliser ces travaux. Il présente alors un devis de chez API de YFFINIAC pour la fourniture. Il s'élève à 1 221.51 € HT, soit 1 465.81 euros TTC. Il est également nécessaire de revoir l'éclairage de cette salle, 6 panneaux leds seront posés dans le cadre des travaux ainsi qu'une gaine pour passer des câbles. Le coût de ces éclairages s'élève à 250 € chez WELDOM à LOUDEAC.

Par ailleurs, il présente un devis pour le remplacement du radiateur électrique dans le bureau des élus. Il s'élève à 79,00 euros TTC ;

Il propose également d'installer un petit chauffe-eau pour les sanitaires de la mairie. Il a sollicité Tom à tout faire lequel a établi un devis pour 1 072 € HT, soit 1 179.20 euros TTC.

Enfin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une smart TV connectée soit installée dans la salle du conseil municipal pour permettre le visionnage des dossiers. Le prix de ce produit chez BUT s'élève à 749.17 E HT, soit 899 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal EMET un avis favorable pour l'ensemble de ces travaux Valide les devis de l'ensemble de ces travaux

18 AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 (article 37).

En outre jusqu'à l'adoption du budget jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

Vu les dépenses d'investissements du budget primitif et des décisions modificatives 2023 (hors chapitre 16 – remboursement d'emprunts) lesquelles s'élèvent à : 335 977.01 euros pour les chapitres 20, 21 et 23.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 83 994.25 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2023.

19 QUESTIONS DIVERSES

❖ VŒUX DU MAIRE : LE 26 JANVIER 2024..

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le Vendredi 26 janvier 2024, à 18h30, à la Salle des Fêtes.

❖ DEMANDE DE SUBVENTION : DOSSIERS 2024

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint, propose au Conseil Municipal qu'un dossier type soit réalisé et transmis aux associations communales en vue de leur demande de subvention pour 2024. Il est nécessaire selon lui de présenter un bilan financier de l'association, la Commune est en droit de savoir ce qu'il est fait des aides communales.

Le dossier établi, il sera transmis aux associations communales et sera disponible sur le site internet de la Commune.

❖ ELAGAGE D'ARBRES : DEGATS

Monsieur Yoan DANIEL, adjoint à la Voirie, informe le Conseil Municipal que plusieurs courriers ont été adressés à des propriétaires pour qu'ils réalisent de l'élagage d'arbres.

Le lamier interviendra en début d'année 2024.

Monsieur le Maire ajoute qu'une information dans ce sens sera donnée à la cérémonie des vœux

❖ COMMISSIONS MUNICIPALES : CONVOCATIONS

Une réunion de la Commission voirie va être programmée pour établir le programme voirie 2024, un programme « light ».

❖ HAMEAU DE LA FORGE : VENTE DES LOTS

Il est convenu de relancer la publicité pour la vente des lots du Hameau de la Forge. A ce jour, une seule option officielle.

❖ COMPOSTEURS LCBC

Une information va être publiée sur les différents réseaux et bulletin communal concernant la commande de composteurs, proposée par Loudéac communauté au prix de 20 euros avec un bioseau.

Les commandes sont à déposer au secrétariat jusqu'au 31 janvier 2024.

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ EVENEMENTS DANS LA COMMUNE

❖ VŒUX DU MAIRE

Le vendredi 26 Janvier, Mr le Maire, Olivier RIVALLAN, les adjoints et les conseillers municipaux ont présenté leurs vœux pour 2024 aux habitants de Laurenan, venus nombreux, aux élus locaux, aux officiels ...Mr Le Maire a présenté le bilan de 2023, les projets à venir et remercié chaleureusement les artisans et associations de Laurenan pour leurs engagements au sein de la commune. Chacun des adjoints ont également présenté leur bilan :

Mr Yoan DANIEL : a fait le point sur la voirie en rappelant l'importance de l'élagage. A également fait le point sur les finances de la commune en détaillant le budget de fonctionnement.

Mr Jean-René GUEHENNEUX : a fait le point sur les divers travaux des bâtiments, à remercier l'investissement des bénévoles

pour la mise en état des guirlandes de Noël, le nettoyage des parterres et du cimetière.

Mme Fabienne RIVALLAN : a fait le point sur l'école, les effectifs.

Mme ROUXEL Dominique : a fait le point sur la CCAS, le repas, les concours de maisons fleuries...

2 femmes ont été mises à l'honneur et ont reçu chacune un bouquet de fleurs pendant cette cérémonie :

- Mme Nathalie MASSE, secrétaire pour ses 30 ans à la Mairie de Laurenan

- Mme Evelyne LORAND : élue, pour la réalisation du bulletin municipal.

Mr Le Maire a informé le public qu'une réunion d'accueil des nouveaux habitants aura lieu au printemps. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur dans une ambiance conviviale.



LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA FORGE »

Les personnes intéressées doivent déposer en mairie une demande écrite pour se positionner sur le lot repéré.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 02 96 25 67 00 ou par mail : mairie.laurenan@wanadoo.fr



❖ CEREMONIE DU 08 mai 2024

La cérémonie cantonale du bassin de vie Hardouinai-Mené pour la **commémoration du 8 mai** aura lieu à Laurenan. Tous les habitants sont invités à cette commémoration. Le déroulement de la cérémonie sera diffusé dans les journaux, via le site de la Mairie et Illiwap.

❖ ELECTIONS EUROPEENES : PENSEZ A VOUS INSCRIRE !



Le prochain scrutin aura lieu **le Dimanche 09 juin 2024 pour les élections Européennes**. Le bureau de vote est fixé à la MEDIATHEQUE (1, rue des Lavandières).

- Vous venez d'arriver à Laurenan, vous êtes un citoyen européen, résidant en France
- Vous aurez au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de l'élection

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales, grâce à la démarche en ligne, mise à disposition par Service-Public.fr.

Pour vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez donc le faire directement en mairie (en vous déplaçant) ou en ou [en ligne sur Service-Public.fr](#).

Vous devez vous authentifier avec vos identifiants FranceConnect ou via votre compte Service-Public.fr

Il vous faudra transmettre les documents suivants :

- 1 justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, ...)
- 1 justificatif de domicile (facture électricité, eau, impôts, ..)

Pour les citoyens d'un autre pays de l'Union européenne, vous devez fournir en plus une [déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale](#).



Attention : vous avez jusqu'au 1^{er} mai 2024 à minuit pour vous inscrire en ligne pour voter lors des élections européennes 2024.



À noter : vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes en vous rendant **dans votre mairie** jusqu'au 3 mai 2024, ou en en faisant la demande par courrier (réception au plus tard le 3 mai 2024).

❖ REFECTON DE LA COUR D'ENTREE DE L'ECOLE

La cour de l'école a été enrobé fin de semaine afin de permettre un accès correct aux véhicules et surtout aux écoliers



❖ ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité souhaite organiser un temps pour **accueillir les nouveaux habitants**. Les élus vous invitent à la salle des fêtes pour un moment convivial qui se déroulera le **samedi 25 mai 2024 dès 11h**.

Pour recevoir une invitation, merci de renvoyer ou déposer le coupon, en dernière page, à la mairie avant le 15 avril ou de transmettre les informations via le mail désigné en bas du coupon.

➤ ECOLE RPI DU NINIAN

📖 LES POMPIERS A L'ECOLE

Ce matin, Deux pompiers bénévoles secouristes de Plémet sont intervenus dans la classe des CM1-CM2, classe de Mr Pascal CROCQ, pour former les élèves aux gestes des premiers secours. Différents thèmes et mise en situations ont été abordés :

- * les numéros de secours à connaître (15-17-18-112)
- * des situations concrètes en situation : que faire ? se protéger - sécuriser les lieux et appeler les secours (numéro - adresse - qu'est-ce qui a déjà été fait - ...)
- * des petites saynètes pour appliquer directement ce qui a été vu
- * différencier personne inconsciente mais qui respire et personne qui ne respire plus
- * apprentissage de la PLS lorsqu'une personne est inconsciente mais respire encore
- * apprentissage du massage cardiaque pour une personne qui ne respire plus
- * usage du défibrillateur sur un mannequin

Tous les élèves, divisés en 2 groupes, sont passés un par un pour expérimenter la mise en PLS et le massage cardiaque. Matinée très riches en apprentissage de la pratique des premiers gestes et des échanges constructifs avec les pompiers. Pascal CROCQ remercie Philippe et Aurélie pour leur gentillesse, leur patience et leur écoute. Ils reviendront début mai à l'école pour les élèves de CP-CE1-CE2.



APE DU NINIAN

📖 VELO à l'Ecole de Gomené

Surprise pour les élèves de Gomené jeudi 22 février, 2 tricycles, une draisiennne et un kart les attendaient sous le préau. L'une des missions de l'APE est de renouveler le parc à vélo régulièrement pour les maternelles. Cet achat de 831€ vient compléter un parc entièrement révisé par quelques papas en début d'année scolaire.



📖 Loto du vendredi 16 février 2024

Le loto de l'APE s'est déroulé le vendredi 22 à Plémet. Il a réuni 281 joueurs. Les principaux gagnants sont :

- Mme MENARD Anne-Marie Trebry : bon d'achat de 500 €
- Mr FLAGEUL Victor St Caradec : bon d'achat de 300€
- Mme HUE Huguette Merdrignac : bon d'achat de 200€
- Mme POULE Martine Carhaix : bon d'achat de 150€
- Mr ROUXEL Didier Laurenan : bon d'achat de 100€
- Mme RIVALLAN Fabienne : bon d'achat de 100€



📖 A VOS AGENDAS

- ✓ **vente de Brioches** avec une livraison fin mars, brioches en vente auprès des élèves au prix de 4,50€.
- ✓ **Rando** pédestre et VTT : à Gomené le 1er mai.
 - 3 circuits pédestres (5/7 km, 10km et 12.5km)
 - 2 circuits VTT

➤ MEDIATHEQUE

❖ NUIT DE LA LECTURE



Pour cette nouvelle édition des nuits de la lecture, le thème retenu était "le corps". A cette occasion, Sonia ANDESHA du réseau des bibliothèques a proposé un atelier de "pleine conscience créative". Les participants étaient invités à s'observer, s'écouter et à utiliser des outils créatifs (feutres, peinture, crayons de couleurs...) afin d'exprimer leurs sensations et leurs ressentis. La création était individuelle dans une ambiance calme et sereine



Deuxième temps fort, à l'occasion des nuits de la lecture à la médiathèque de Laurenan, la traditionnelle dictée. Pascal CROCQ, directeur du RPI du Ninian i a lu la dictée, un texte extrait du livre "La Géante" de Laurence Vilaine paru aux éditions Zulma. Une vingtaine de personnes s'est prêtée à l'exercice dans une ambiance studieuse et conviviale....

❖ ANIMATION « CRÊPES A LA SALLE DES FÊTES

Ce mercredi 07 février, les membres de la Commission communale d'Action sociale et les bénévoles de la médiathèque avaient organisé une animation à la Salle des Fêtes pour déguster des crêpes. Deux temps étaient prévus : l'un pour les enfants et l'autre pour les personnes de 70 ans et +.

Belle réussite pour l'animation intergénérationnelle. Après une brève explication sur les origines de la chandeleur et de carnaval les enfants ont réalisés des masques... Ils ont ensuite participé à la réalisation de la pâte à crêpes, et surtout à la dégustation !! Des bénévoles ont aussi distribués des crêpes à nos anciens qui ne pouvaient pas se déplacer. Distribution gratifiante pour les bénévoles. Merci à toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de cet atelier.



❖ GILLES COCHET

Gilles COCHET est venu présenter lors d'une séance dédiée à la médiathèque le dernier tome de sa trilogie « Obscurs desseins, « Nobles causes » et « Terre promises ». Quelques lecteurs étaient présents et ont pu discuter avec l'auteur.



❖ ANIMATION MEDIEVALE



Le samedi 23 mars, de 10h30 à 17h, la médiathèque organise une animation médiévale avec la participation de Yoann Poupiot qui fait partie d'un groupe « Les Oblitis ». Avec d'autres personnes, ils constitueront un village médiéval simplifié. Ils seront en tenue d'époque. Divers ateliers seront proposés : lectures, confection de boucliers, atelier de calligraphie, créations artisanales en vitrail, découverte des plantes médiévales, pains cuits au feu de bois sur place... Tout public. Entrée gratuite. Pour tous renseignements, contactez la médiathèque par un mail : mediatheque.laurenan@orange.fr ou par téléphone : 02 96 66 30 22

❖ DISCUSSION AVEC MAGALIE BOTTE MARDI 9 AVRIL A 19H A LA MEDIATHEQUE

DISCUSSION « Je vous parle de... »



Par Magalie Botté,

Thérapeute émotionnelle et énergéticienne

Votre corps vous parle : ECOUTEZ-LE!

*Venez découvrir à quel point les **émotions** et le **corps** sont étroitement liés.*

*Comment décrypter les **messages** d'alerte de notre corps ?*

*Comment résoudre nos **problèmes physiques, personnels, professionnels** ?*

Venez écouter, faites passer le message et prenez soin de vous...

➤ FAMILLE : ENFANT, ADOS, ADULTE

❖ **Ouverture d'Indoor Game's à Loudéac, zone des parpareux**

Sur une surface de 1000 m² profitez de multiples activités sportives et de loisirs accessibles aussi bien aux jeunes enfants qu'aux ados ou aux adultes !

Du fun, des sensations, du sport et des loisirs, ... Indoor Game's regroupe en un même lieu trois activités différentes, de quoi satisfaire toutes les envies et passer un bon moment entre amis ou en famille :

- Un trampoline park sur 350m² accessible à tous à partir de 6 ans ! L'espace : sauts depuis des hauteurs différentes, espace dunk avec paniers de baskets, trampolines de multiples formes et longueurs, tour d'où on se laisse tomber sur un immense airbag !
- Un terrain de soccer accessible à tous dès 5 ans !
- Un mur interactif tout public avec une quarantaine de jeux et activités différentes au choix !

Avec des jeux sportifs, des activités ludo-pédagogiques, des jeux de mémoire et bien d'autres, c'est un vaste choix de possibilités qui s'offre à vous, au travers d'un dispositif moderne et interactif !

Réservations conseillées.

- A ces trois activités principales s'ajoute une salle avec des jeux d'arcades. Vous y trouverez par exemple l'indétrônable flipper, la table de air hockey, un babyfoot et quelques autres jeux.
- Indoor Game's dispose également d'un joli bar si vous voulez simplement prendre un verre et grignoter quelques tapas. Fans de sport : les grands matchs et événements sportifs y sont diffusés sur grand écran ; des soirées à thème sont également prévues ponctuellement.

Autres prestations : anniversaires d'enfants,

Pour les professionnels : accueil des groupes possible toute l'année sur réservation, en période de vacances et en période scolaires (écoles, centres de loisirs, entreprises, ...), salle de réception à disposition pour vos événements d'entreprise ou vos fêtes de famille, avec service traiteur selon vos besoins, des formules sont proposées pour vos événements (team building, EVJF, EVG) avec restauration à la carte (café d'accueil, plateaux repas, apéros dinatoires...)

<https://www.facebook.com/cmil56/>

<https://indoorgames22.wixsite.com/indoor-game-s/nos-cartes>



PARENTS/ENFANTS

❖ **CALENDRIER 2024 ESPACE PARENTS/ENFANTS**

À travers des histoires et des comptines, les ateliers Bébés lecteurs aident les tout-petits à se familiariser avec le livre, à développer leur langage, leur curiosité et leur écoute. Le prochain atelier aura lieu à Laurenan le mardi 26 mars 2024 de 10h à 11h30 à la Salle des Fêtes.



❖ **MASSAGE BEBE**



Votre enfant à moins d'un an et vous souhaitez renforcer votre relation, apaiser ses pleurs, faciliter son endormissement, favoriser son transit par le toucher. L'atelier de massage pour bébé est fait pour vous ! Le service Petite enfance propose un nouveau cycle de massage à Gomené, les mercredis 20, 27 mars et 3, 10, 17 avril, de 10 h à 11 h 30. Cinq séances pour découvrir les gestes et échanger avec d'autres parents. Gratuit.

Enfant de moins d'1 an accompagné d'un parent. Présence requise aux 5 séances.

Renseignements et inscription : 02 96 66 60 50 • 07 64 38 94 67 rpe@loudeac-communaute.bzh

ADOS

ANIMATION JEUNESSE À LAURENAN : VENDREDI 12 AVRIL 2024, DÈS 17H30 À LA MÉDIATHÈQUE

Tu as entre 11 et 17 ans, cette animation est faite pour toi. Rejoins-nous à la médiathèque de Laurenan, le vendredi 12 avril 2024, dès 17h30. N'hésites pas à en parler avec tes ami-e-s !

Quentin Le Verger, animateur du Pôle Jeunesse, t'attend pour une superbe soirée SKY JO (fin : 21h00).

Son contact : 07 64 45 23 29



ETAT CIVIL



Naissance

Malone Hervé Juglet, né le 08 février 2024, domiciliés "17, Tertignon"



Mariage

Jonathan Terradas et Margaux Jégat, mariés le 27 janvier 2024, domiciliés "16, Le Châbre".



Décès

Maria RAULT, rue de l'Argoat, décédée le 31 janvier dernier à Plouguenast et inhumée à Laurenan le 03 février (obsèques à l'église).

AUTRES INFORMATIONS

❖ CEI : RECHERCHE FAMILLE D'ACCUEIL



Jeunes lycéens étrangers Colombiens, Allemands & Italiens recherchent une famille d'accueil

D'Italie, de Colombie, d'Allemagne ou d'ailleurs, des jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au Lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Daniel, jeune colombien de 15 ans, souhaite venir en France pour 4 mois à partir de septembre 2024. Il fait du football, aime les jeux vidéo, la natation et cuisiner. Il arrivera de Bogota.

Giulia, jeune italienne de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du dessin, de la photographie et aime le shopping et les films. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2024. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Romy, jeune allemande de 15 ans, viendra en France pour 5 mois. Elle pratique l'équitation, la danse, le piano, aime lire, dessiner et le théâtre. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Magali Fouguré : 02 99 46 10 32
m.fouquere@groupe-cei.fr



❖ JURY JEUNES DU TERRITOIRE ENTRE 15 ET 30 ANS

Loudéac communauté souhaite créer un jury de jeunes du territoire. Ils sont ainsi à la recherche de jeunes, entre 15 et 30 ans, ayant un lien avec le territoire (loisirs, étude, travail, ...) afin de **constituer un Jury Jeunes**.

Leurs missions et responsabilités :

- être porte-parole, ambassadeur des jeunes
- donner son avis sur des projets qui concernent les jeunes
- mettre en valeur les projets financés
- impulser des idées pour des futurs projets

Cette expérience est valorisante et leur permettra :

- de vivre une expérience enrichissante
- de rencontrer d'autres jeunes et créer un réseau
- de partager des moments conviviaux
- d'acquérir des compétences

Loudéac communauté bénéficie d'un programme européen – Leader – qui permet de financer des projets à caractère innovant dans les territoires ruraux. L'occasion pour les 40 communes de l'EPCI d'être éligibles avec une enveloppe de 1 310 623 euros pour la période 2023-2027. **Soit 4 années pour agir en faveur de la jeunesse.**

Nous vous laissons découvrir ci-dessous **une vidéo d'information** :

https://www.instagram.com/reel/C3nRLwDhcZW/?utm_source=ig_web_button_share_sheet

Une soirée d'information, pour les jeunes intéressés, est organisée le **Vendredi 22 mars 2024, à 19h00**, au sein de la Structure Info Jeunes (SIJ), à Loudéac.

Pour tous renseignements : Julie Le Duc au 02 96 66 09 09 ou 07 64 38 94 77

❖ INVITATION AU 2ND GRAND CONCERT COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de l'Orchestre Au Collège-Territoire Loudéac Communauté et ses partenaires vous invitent

2d Grand CONCERT Communautaire



Samedi 30 Mars 2024 -18h30

Palais des Congrès - Boulevard des Priteaux - 22600 Loudéac

3BS - Brass Band Lorient Bretagne Sud



LOUDEAC
communauté



Avec la participation des élèves de cycle 3 du Collège des Livaudières, de l'IME Saint Bujan et de l'école publique de Trévé pour Choral Brass 2024



Information Site Collège Livaudières et CAC Sud 22 : 02 96 28 93 53 **Gratuit Ouvert à tous**

INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

DON DE SANG A LA SALLE DES FETES DE MERDRIGNAC

Prochain don de sang à la salle des fêtes de Merdrignac
Le Mercredi 10 Avril 2024 de 14h15 à 19h

Pour prendre RDV, il faut se rendre sur la page :
<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

« En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies »

PROCHAINES DATES 2024

Mercredi 12 Juin 2024
Mercredi 18 Septembre 2024
Mercredi 20 Novembre 2024

Tous les donneurs et anciens donneurs de sang sont invités à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 12 Avril à Trémourel à la salle des fêtes à partir de 18h30. La réunion sera suivie d'un repas sur inscription.

LAUR'ART : CONFERENCE

L'association Laur'Art organise une conférence sur « *le sentiment d'insécurité dans nos campagnes* »

le Jeudi 28 mars 2024, à 20h, à la Salle des Fêtes de Laurenan

Animée par le Major Rouault, de la brigade de gendarmerie de Merdrignac

Entrée gratuite

Ouverture des portes à 19h30





LAUREN'EN FÊTE

Dimanche 11 février, à la salle des fêtes de Laurenan, Larn 'en Fête organisait son deuxième concours de belote.

A partir de 14h, 62 équipes de joueurs de belote se sont affrontés dans une ambiance conviviale pour le plaisir de tous.

Dès plus jeunes joueurs âgés de 17 ans aux plus anciens, tout le monde est reparti avec un cadeau offert par les commerçants du coin.

Félicitations à Hubert et Bruno qui gagnent le 1er lot : un bon d'achat de 150E au restaurant l'art des choix à Laurenan.

Le second et troisième lot offert par Pascal Juglet (AVAC Laurenan) ont été remportés par Marie-Thérèse et Michet et Jean et Renée.

Une belle après-midi intergénérationnelle !

Prochain rendez-vous : la fête de la musique qui aura lieu le vendredi 7 Juin.



LA RONDE DU NINIAN

Stage, apéro concert et bal breton auvergnat

Une journée inédite dédiée aux danses auvergnates organisée par Le Moulin à Sons et l'association La Ronde du Ninian a eu lieu le samedi 17 Février 2024. Le stage de danse D'Auvergne a abordé :

- La distinction entre bourrée 2 temps et bourrée 3 temps
- L'apprentissage de chacune d'entre elles sous une forme « classique », mais aussi sous des formes plus chorégraphiées, avec un focus sur la bourrée 3 temps
- Un bref historique ainsi qu'un état des lieux sur les instruments de la musique auvergnate avec présentation de la cabrette.

-L'apprentissage d'un chant à danser en occitan initié par Isabelle Valette et Patrick Lancien.

Suivie d'apéro concert et d'une restauration rapide, Galette-saucisse organisé par la Ronde du Ninian. Et d'un BAL BRETON AUVERGNAT. Une centaine de personnes ont pu danser sur un répertoire de danses bretonnes et auvergnates.

Serge BARBE, président de l'association rappelle que les cours de danses ont lieu tous les mercredis soir de 20h à 22h. Ils sont animés par Serge ROBIN.



➤ INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mail MAIRIE : mairie.laurenan@wanadoo.fr

Tél : mairie de Laurenan : 02 96 25 67 00

Mairie de Merdrignac : 02 96 28 41 11

Service ADMR : 02 96 61 22 95

Cabinet médical Merdrignac : 02 96 67 45 10

Cabinet médical Plémet : 02 96 66 33 40

Cabinet infirmier Merdrignac : 02 96 28 40 21

Cabinet infirmier Plémet : 02 96 25 68 08

France service Merdrignac

7, place du centre

02 96 56 98 43

merdrignac@france-services.gouv.fr

du mardi au vendredi de 9h à 12h

le samedi : 9h- 12h

DECHETTERIE PLEMET ouvert tous les jours du lundi au

samedi de 14h à 18h

DECHETTERIE MERDRIGNAC :

Lundi : 14h - 17h45

Vendredi : 9h – 11h45

Mardi : 9h - 11h45

Samedi : 9h – 11h45 et

Mercredi : 14h - 17h

14h – 17h45

URGENCES :

Pompiers : 18/112 Gendarmerie : 17 SAMU : 15/112

Pharmacie de garde : 3237

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

Services du CIAS

Cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh

Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06

Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61

Transport à la demande : 02 96 66 09 09

Maison des services publics de Loudéac

CAF : 08 10 25 22 10

CPAM : 3646

CARSAT : 3960

CICAS : 08 20 20 01 89

Maison de justice et du Droit : 02 96 25 01 42



NOUVEAUX HABITANTS, BIENVENUE !

Vous êtes récemment arrivé-e-s à Laurenan ?

De mars 2020 à mars 2024, le temps s'est écoulé, l'épisode épidémique du coronavirus est désormais derrière nous ..., c'est pourquoi la Municipalité souhaite organiser un temps pour accueillir les nouveaux habitants.

Les élus vous invitent à la **Salle des Fêtes** pour un moment convivial, qui se déroulera
Le Samedi 25 mai 2024, dès 11h00.

Pour recevoir une invitation, merci de renvoyer ou de déposer ce coupon à la mairie avant le 15 avril ou de transmettre les informations via le mail désigné en bas de page.

Coupon-réponse à renvoyer avant le 15 avril 2024

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **Mail :** _____

Date arrivée à Laurenan : _____

Nombre de participants : _____

Mairie de Laurenan – 3 Rue de l'Argoat – 22230 LAURENAN – Tel : 02.96.25.67.00
Mel : mairie.laurenan@wanadoo.fr – Notre site : www.laurenan.fr